



Assemblée générale

Distr. générale
7 juin 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 131 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019

Deuxième volet : plan-programme biennal

Programme 3 **Désarmement**

Rectificatif

Paragraphe 3.9, alinéa a)

Substituer au texte actuel le texte suivant :

a) Aider les États Membres à mener des activités de négociation et de délibération et à dégager un consensus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et leurs vecteurs, les encourager à mettre en œuvre des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, conformément aux mandats découlant des résolutions [68/50](#) et [69/38](#) de l'Assemblée générale, et aider ceux d'entre eux qui en font la demande à œuvrer en faveur de l'application intégrale des accords multilatéraux et de l'adhésion universelle à ces accords, et à empêcher les groupes terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;

* [A/71/50](#).

